

CONSEIL PEDAGOGIQUE DU 21 NOVEMBRE 2018

I) Devoirs faits :

Présentation de la première partie du diaporama déjà présenté lors de la réunion avec I. Tarride, I.P.R. de physique-chimie : mise en place du dispositif (Voir en annexe ce diaporama).

Un tour de table permet de faire le point sur la mise en place du dsipositif dans les collèges, à l'E.R.E.A. et au L.P. Beau de Rochas.

- Collège de Seyne :

En raison des transports du soir, le dispositif a été placé dans les plages libres de l'emploi du temps.

Intervenants : professeurs volontaires, 2 AED pour 40% des élèves.

Coordination : professeur de lettres : Charte des devoirs ; sondage auprès des enseignants sur la fréquence et la typologie des devoirs.

- Collège de Sisteron :

Dispositif dans les plages libres de l'emploi du temps.+ (16h/17H) Peu d'élèves.

Intervenants : professeurs volontaires ; 1 AED et une association extérieure.

Rotation des groupes au bout du premier semestre.

Lien avec le professeur principal. Pas de coordonnateur.

- Collège de Saint-André :

(2017/2018) : Elèves volontaires.

(2018/2019) Tous les élèves de 6° et volontaires sur les autres niveaux.

Intervenants : professeurs volontaires + 1 A.V.S.

Coordination : peu d'enseignants sur le collège et beaucoup de postes partagés. Recours à l'ENT (Pronote) en vue d'assurer le lien entre les intervenants et les professeurs.

Problème du nombre d'H.S.E. alloué : arrêt du dispositif actuellement.

- Collège d' Annot :

Tous les élèves le mardi après midi.

Intervenants : professeurs volontaires et AED.

Liaison assurée aussi par Pronote.

Enveloppe insuffisante par rapport aux besoins.

- Collège de Château-Arnoux :

Collège en réseau d'Education Accompagnée : accompagnement éducatif déjà en place depuis 2015 avec plusieurs ateliers dont les devoirs.

Actuellement, la dotation permet de faire fonctionner le dispositif Devoirs Faits (non les ateliers existant auparavant).

Intervenants : 8 enseignants volontaires, 1 AED, 2 intervenants extérieurs et 1 Service Civique.

16% des élèves concernés pour 5 heures en fin de journée (car en sus les mardis et jeudis soirs). La personne en service civique intervient sur les plages libres de l'emploi du temps.

Nombre d'élèves concernés va augmenter à l'issue des recommandations des conseils de classe.

Référent identifié (un enseignant). Liaison avec les associations extérieures assurant le soutien scolaire (C.L.A.S. sur la commune, Peyruis...).

- Collège Maria Borrely :

Trois créneaux par jour pour 8 enseignants volontaires (12 heures), des AED (4 heures) , la Ligue de l'Enseignement (9 heures).Un étudiant en master (ESPE).

S.O.S. Maths (2 heures).

Elèves volontaires et élèves en difficulté : 30% des élèves actuellement. Avec 2 pôles : humanités et sciences.

Coordination par un groupe de travail : lien avec la classe ; suivi des élèves ; objectifs et contenus de Devoirs Faits. Questionnaire aux élèves et aux familles.

Proposition de vidéos pour la Journée Académique de la Pédagogie.

Collège P. Gassendi :

Créneaux sur la journée (8h/9h ; 13h/14h ;16h/17h) + Classe ouverte de 12h/13h par certains enseignants.

102 élèves concernés pour 15 enseignants et 2 AED (soit en moyenne 12 élèves par groupe). Nombre pouvant croître à l'issue des conseils de classe (semestrialisation).

Coordination par les professeurs principaux. Donner du sens au dispositif auprès des élèves.

Enveloppe insuffisante.

L.P. Beau de Rochas :

- 48 élèves de 3° Prépa Pro concernés pour 1 enseignant et 1 AED.

Sur la tranche méridienne ou en soirée pour 4 heures hebdomadaires.

Problème principal : comment mobiliser élèves et familles ?

- Collège de la Motte-du-Caire :

40% des élèves concernés avec un courrier aux familles.

Intervenants : 4 professeurs et 2 AED.

Moyens= 25% des besoins.

- E.R.E.A. de Castel-Bevons :

Intervenants disponibles : Professeurs des écoles et AED sur le temps de travail des enseignants et sur la pause méridienne.= 90% des élèves.

Tous les élèves en 6° et en 5° sur la journée.

4° et 3° : internes en soirée.

Coordination : 1 professeur des écoles chargé de la liaison avec la classe.

II) Intervention de madame Le bail, I.E.N. Sisteron :

- Voir le diaporama en pièce jointe.

- Intervention portant sur le travail personnel dans le premier degré alors que différentes circulaires depuis 1956 ont régulé les devoirs à la maison axés essentiellement sur l'oral.

- Arguments en terme de santé, d'équité et d'efficacité. La plus value assurée par les devoirs ne devient réelle qu'au niveau du lycée.

- Pas de statistiques puisque les devoirs écrits ne devraient pas exister.

- Répondre à la pression sociale venant des parents (comme gage de réussite de leurs enfants) et à laquelle doivent faire face les professeurs des écoles (donner des devoirs, cela renvoie une image sérieuse du professionnel).

- Importance du sens donné aux devoirs, issu d'une réflexion partagée au sein des équipes enseignantes. :

* Explicitation des attendus.

* Cerner les types de devoirs (CF : Diaporama sur Devoirs Faits) et les tâches à accomplir qui mobilisent à un degré différent les compétences de l'élève.

* Différenciation indispensable en fonction des élèves, de ses besoins tout en s'appuyant sur la pluridisciplinarité pratiquée par le professeur des écoles.

* Diversification des outils pédagogiques

* Travail sur la mémoire à court terme en classe et à long terme à la maison.

* Importance du développement de l'autonomie chez l'élève (passage à l'auto-évaluation). Travail à plusieurs (îlots) : coopération entre pairs.

* Intervention d'un enseignant de collège sur les difficultés du passage à l'écrit en 6° d'où l'importance du travail réalisé en amont.

- Place des parents (coéducation) :

- Accompagnement des familles nécessaires quant à ces attendus (réunions de rentrée...) dans le cadre de la coéducation. Comment rapprocher les parents des élèves décrocheurs de l'école ?

* Les devoirs constituent le point de contact pour les familles avec le travail réalisé en classe. Importance de la ritualisation des devoirs pour créer un habitus qui aidera l'élève pour toute sa scolarité. Il convient d'accompagner les parents sans être intrusif.

* Les moments privilégiés semblent être les rencontres avec les familles pour la mise en place des dispositifs d'accompagnement (P.P.R.E., P.A.P...). Il s'agit d'un temps utile pour parler du travail personnel. Une relation de confiance peut, alors, s'instaurer avec les parents.

* L'évolution des conseils de classe vers une participation directe de chaque famille et de leur enfant va dans le sens d'une meilleure perception du travail, de l'évaluation dans le cadre de la classe.

* Participation moindre des parents en collège par rapport à l'école élémentaire. Trouver des moments conviviaux pour ramener les familles vers le collège ou le lycée.